

Etiqueter ses produits selon la réglementation en vigueur (formation continue)



Objectifs :

- ⇒ Connaître et maîtriser les points essentiels de la réglementation « étiquetage ». (Réglementation européenne dite « INCO »).
- ⇒ Savoir réaliser un étiquetage conforme à la réglementation française & européenne.
- ⇒ Etre capable d'interpréter les textes au mieux des intérêts de l'entreprise.



Contenu :

- ◇ Définitions, la réglementation française et européenne, les codes des usages, normes et jurisprudence.
- ◇ Les obligations relatives à l'information des consommateurs, les mentions obligatoires.
- ◇ Les autres mentions obligatoires selon les cas, les mentions volontaires, les signes

Public :

- ◇ Tout public (Exploitant(e)s, salarié(e)s agricoles - Chef(fe)s d'entreprises, salarié(e)s - Porteurs de projet, ...).
- ◇ Pas de pré-requis.
- ◇ Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

Conditions générales :

- ◇ Cette formation peut-être complétée par la formation « Acquérir les règles d'hygiène en transformation alimentaire »

Durée & Lieu

Méthodes pédagogiques

Modalités d'évaluation

7Heures soit 1 Journée - CFPPA de Saint-Flour

Apports théoriques - Partage d'expérience.

Evaluation tout au long de la formation par questionnement et évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage. Attestation de fin de formation.



7 Route des Hautes Terres - Volzac
15100 SAINT-FLOUR
Tél. : 04.71.60.35.62
E-mail : cfppa.st-flour@educagri.fr

Coût et conditions de prise en charge :

20€/Heure, soit 140 € pour la journée et par personne pour un financement personnel.

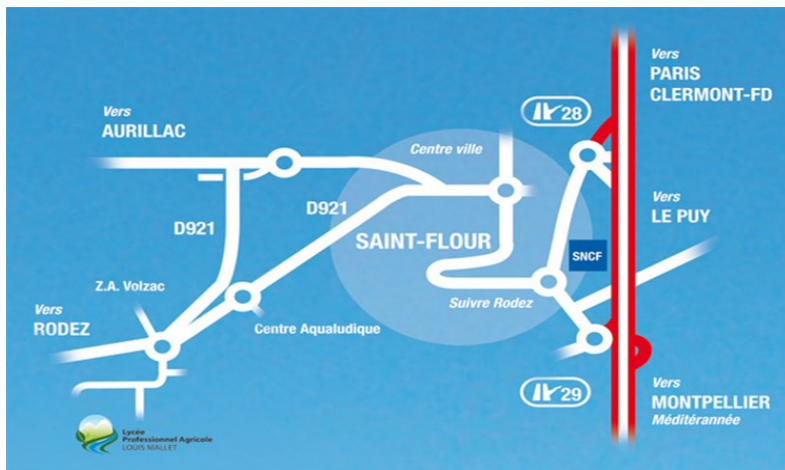
- ◇ En fonction de votre statut (agriculteur, exploitant, salariés, demandeur d'emploi, ...) des prises en charge sont possibles : Nous contacter.
- ◇ Inscription : compléter et renvoyer le formulaire d'inscription au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Informations pratiques :

- ◇ Horaires de formation : 9H00/12H30 — 13H30/17H00.
- ◇ Restauration possible sur le site pendant les périodes scolaires (Prix du repas 5.30€) ou dans des espaces dédiés.
- ◇ Transport : gare SNCF de Saint-Flour, navette de bus urbains entre la gare et l'établissement.
- ◇ Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité et les adaptations possibles.



Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite (PMR), aménagement d'épreuve et plans d'accompagnement personnalisés possibles.



Contact :

Secrétariat : 8H00/12H00—13H00/17H30

cfppa.st-flour@educagri.fr - Tél: 04 71 60 35 62